



DOSSIER DE PRESSE

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

Rentrée scolaire – 4 septembre 2023

La rentrée scolaire 2023-2024 dans les collèges de l'Isère

La rentrée en chiffres

Un partenariat renforcé entre le Département et l'Education nationale

La modernisation des collèges

La prise en compte des enjeux environnementaux

Soutien aux équipements sportifs au bénéfice des collégiens

La diversification de l'offre sportive

La restauration scolaire

Le numérique éducatif

La politique jeunesse

La Carte Tattoo Isère

L'évolution de la carte scolaire

L'ouverture des collèges en dehors du temps scolaire

Des moyens humains et financiers pour l'éducation

Le transport scolaire des élèves handicapés

LA RENTREE EN CHIFFRES

97 collèges publics et 22 collèges privés**Plus de 55 500 élèves environ dans les collèges publics**

Dont près de 1 400 élèves dans 22 SEGPA*,
et 830 élèves dans 62 ULIS**

* SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

** ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaires

Près de 12 000 élèves dans les collèges privés**ISERE COLLEGIENS**

1,8 M€ pour le financement de
704 actions éducatives dans
les collèges publics et privés

RESTAURATION SCOLAIRE

40 M€ pour la restauration scolaire

37 500 repas servis chaque jour, avec **43 % de produits locaux et 38 % de produits biologiques** (pour les 68 collèges rattachés à une des 8 cuisines mutualisées départementales)

CARTE TATTOO

43 000 collégiens inscrits en 2022
dont 10 644 collégiens bénéficiant de la
bonification CAF

Déjà 41 000 collégiens inscrits pour
2023-2024

NUMERIQUE

16 000 ordinateurs, 18 400
tablettes
50 collèges soutenus dans le cadre
du territoire numérique éducatif

BUDGET

Près de 135 millions d'euros pour l'éducation

- investissement = **84,62 M€**

- fonctionnement = **50,34 M€**

Parmi les principales dépenses :

- 68,98 millions d'euros pour la modernisation des collèges,
- 5,3 millions d'euros pour l'équipement informatique et mobilier des collèges, ainsi que les équipements de restauration scolaire,
- 12,57 millions d'euros de dotation de fonctionnement des 97 collèges,
- 2 millions d'euros pour les actions éducatives,
- 10,52 millions d'euros pour participer au fonctionnement et à l'investissement des collèges.

UN PARTENARIAT RENFORCE ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'EDUCATION NATIONALE

Depuis 2015, dans le but d'offrir aux collégiens des 97 collèges publics isérois des conditions d'accueil et de vie optimales au sein de leur collège, le Département s'implique activement pour favoriser un dialogue fructueux avec l'Education nationale. En Isère, en complément des dispositions prévues par la loi et traduites dans une « convention de répartition des compétences » signée entre le Département et chaque collège, **un dispositif innovant de gouvernance partagée s'est structuré entre le Département et l'Education nationale.**

La gouvernance partagée s'appuie notamment sur les principes de l'intelligence collective et son organisation traduit une volonté conjointe de nos institutions d'inscrire la coconstruction dans une relation de partenariat productive, fondée sur des valeurs de confiance, de dialogue, de respect des compétences de chacun, de soutien et de convivialité.

Plusieurs groupes de travail composés de personnels de l'Education nationale et du Département s'attachent à travailler sur la **gestion financière et RH des collèges, la qualité de vie au travail, l'accompagnement des jeunes en fragilité, l'éco-responsabilité et les défis à venir, notamment autour du numérique.** En clair, tout sujet intéressant les collèges est traité dans le cadre de la gouvernance partagée.

Cette organisation a permis de faire face à la crise Covid avec fluidité et efficacité, au bénéfice de la continuité et de la qualité de l'accueil des élèves. Autre exemple : sous l'impulsion conjointe du Département, de la DSDEN et du Rectorat, **un dispositif innovant de formation « management partagé » se déploie depuis 2019.** Cette formation est destinée aux managers hiérarchiques (cadres du Département) et fonctionnels (cadres des collèges) des agents des collèges chargés d'assurer au quotidien l'entretien, l'accueil, la restauration et la maintenance au sein des collèges. Cette formation conjointe a pour objectif de favoriser un management bienveillant et porteur de reconnaissance et de valorisation des compétences des agents des collèges, et du bien-être au travail pour l'ensemble des équipes d'agents et de cadres.

Il s'agit d'une modalité unique en France, qui confirme la **volonté des 2 institutions de se coordonner autour des enjeux partagés de la politique éducation en Isère.**

Les opportunités d'espace de travail commun, d'information, et de regards croisés se déclinent tout au long de l'année autour d'instances complémentaires tels que les « dialogues de gestion » organisé pour chacun des collèges (tour d'horizon des différents points forts et problématiques de l'établissement et recherche conjointe d'amélioration ou de solutions), la rencontre de l'ensemble des principaux et adjoints gestionnaires avec le Président du Département, réunions opérationnelles permettant de faire vivre le management partagé à l'échelle des territoires du département.

La rentrée 2023 est marquée par la mise en place de la loi du 21 février 2022 dite 3DS qui instaure une autorité fonctionnelle de la collectivité de rattachement à l'égard de l'adjoint gestionnaire du collège, personnel de l'Education nationale, pour une meilleure articulation entre les établissements scolaires et leurs collectivités de rattachement.

Cette évolution ne vient pas fondamentalement modifier les très bonnes relations du Département avec les collèges, mais est surtout **une opportunité pour améliorer encore l'efficacité de l'action publique.**

Pour permettre l'application de la loi et préciser les modalités de mise en œuvre de cette autorité fonctionnelle, une concertation a été menée en gouvernance partagée.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un avenant co-écrit par l'Education nationale et le Département qui viendra compléter l'actuelle convention de répartition de compétences. L'ensemble des collèges a pu suivre la progression de ce travail *via* l'environnement numérique de travail (ENT).

Adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance publique du 30 juin dernier, cet avenant sera présenté au conseil d'administration de chaque établissement pour une application dès cette année scolaire.

Cette orientation est une nouvelle opportunité d'améliorer encore nos liens, au bénéfice de la qualité d'accueil des élèves mais aussi des conditions de travail des personnels engagés au quotidien.

D'ici 2028, le dispositif de gouvernance et de management partagé en place en Isère se poursuivra avec une attention particulière sur l'accompagnement des établissements dans le contexte de l'évolution apportée par la loi 3 DS.

LA MODERNISATION DES COLLEGES

Depuis 2015, le Département a investi près de **320 millions d'euros** pour la construction ou la réhabilitation d'**un tiers des 97 collèges publics isérois**. Deux nouveaux collèges ont été mis en service :

- le collège de Champier à la rentrée 2020 ;
- le collège Lucie Aubrac à Grenoble en janvier 2022, dont la construction s'est déroulée en un temps record (18 mois) malgré le contexte de crise sanitaire qui a fortement perturbé les chantiers, grâce au procédé constructif hors site.

Ce premier plan pluriannuel de rénovation-construction (PPRC 1) visait à la modernisation des bâtiments scolaires au profit de la communauté éducative et de la pédagogie et poursuivait également les objectifs suivants :

- améliorer les conditions de travail des agents,
- améliorer les performances du bâti,
- améliorer les flux et fonctionnements,
- mettre en accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- supprimer les bâtiments provisoires.

Un second volet du **plan pluriannuel de rénovation-construction (PPRC 2)** a été adopté par le Département en octobre 2021, permettant d'intégrer **25 nouvelles opérations** ainsi que le déclenchement de secondes tranches pour **finaliser 12 opérations démarrées** au PPRC 1, représentant un **montant estimé à 226 M€**.

La rentrée 2023 est marquée par la mise en service :

- du **collège Georges Brassens** (Pont-Evêque), entièrement restructuré pour un montant de près de 21 M€ ;
- du **collège Le Guillon** (Le Pont de Beauvoisin), partiellement réhabilité, pour un montant de 4,2 M€.

Au travers de ses réalisations, le Département souhaite être **acteur dans la lutte contre le réchauffement climatique** en allant au-delà de ce qu'impose la réglementation thermique, en favorisant les matériaux biosourcés, en développant les énergies renouvelables. Le confort estival est également une préoccupation : cela passe, par exemple, par le développement de cours oasis (voir ci-après) végétalisées, où les sols sont également désimperméabilisés.

Ainsi, **d'ici 2028, plus d'un demi-milliard d'euros aura été consacré à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges isérois**, ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La performance thermique des opérations de rénovation

Depuis 2015, le Département impose, lors des opérations de construction ou de réhabilitation de ses collèges, des exigences plus ambitieuses que la réglementation thermique de 2012 qui ont permis, par exemple, d'obtenir la certification **Certivea** pour le collège Lucie Aubrac. **Tous les bâtiments neufs réalisés par le Département depuis 2015 sont éligibles** à ce label.

Ces exigences élevées en matière d'isolation thermique étaient très proches de la récente réglementation de 2020. Les bâtiments rénovés sont donc très performants et assurent un confort hivernal et estival de bonne qualité. Cette démarche se poursuit dans le cadre du nouveau plan d'investissement voté en 2021.

Outre la certification Certivea, le collège Lucie Aubrac a également été lauréat en mai 2022 du prix régional de la construction bois « FIBOIS » (catégorie bâtiment public) qui récompense chaque année les plus beaux ouvrages bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La rentrée 2023 est marquée par la mise en service du collège de Pont-Evêque où l'enveloppe thermique a été entièrement reprise tant sur le collège que sur les logements de fonction.

D'ici 2028, les 37 collèges intégrés au PPRC 2, intégreront encore plus de matériaux biosourcés afin de réduire l'impact carbone au sein des activités de construction du Département et d'améliorer le confort d'été des usagers des collèges.

En 2028, plus de la moitié des établissements seront **très performants thermiquement** et une grande part sera équipée de **centrales photovoltaïques** permettant de réduire la facture énergétique des collèges. L'ensemble des chaufferies fuel résiduelles dans les collèges aura été démonté et remplacé soit par un raccordement sur un réseau de chaleur, soit par une chaufferie bois ou encore par de la géothermie profonde ou sur nappe, **réduisant encore l'impact du Département sur l'environnement**. Le recours aux énergies renouvelables sera généralisé à l'ensemble des opérations de rénovation ou reconstruction engagées d'ici 2028.

Le programme Cours Oasis

Depuis 2020, le Département a pu expérimenter de nouveaux aménagements des cours de collèges dans le but de réduire les zones imperméables, d'augmenter les espaces végétalisés et ombragés, afin de mettre à disposition des élèves et équipes des établissements des espaces extérieurs dans lesquels les impacts du réchauffement climatique seront atténués.

On peut citer en exemple les cours des collèges Fernand Léger (Saint-Martin-d'Hères) et Jean Vilar (Echirolles) qui sont devenus des îlots de fraîcheur au sein de l'agglomération grenobloise.

L'année 2023-2024 sera marquée par une accélération du programme de réalisation des cours Oasis, que ce soit *via* des opérations spécifiques ou intégrées à la rénovation d'un établissement :

- études de programmation et de conception dans 27 collèges ;
- travaux réalisés ou lancés avant la fin de l'été 2024 dans 15 établissements.

D'ici 2030, l'ensemble des cours d'établissements dont le Département a la charge devraient être traités, permettant une amélioration globale du bien-être des usagers des collèges.

Accompagnement éducatif

Les cours ainsi réaménagées invitent à repenser les pratiques en matière d'utilisation des espaces extérieurs, en en faisant des lieux d'éducation (cours, activités diverses) et d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité.

La réalisation d'une cour oasis offre ainsi aux élèves et à la communauté éducative une très belle opportunité pour mettre en œuvre des projets éducatifs ou appuyer et illustrer concrètement ceux déjà en place, notamment dans la phase d'étude.

Les opérations de travaux seront systématiquement couplées à une réflexion de tous les usagers du collège sur le devenir de la cour et son utilisation future, réflexion accompagnée financièrement par le Département si l'établissement souhaite faire appel à un prestataire pour être appuyé dans l'animation de sa démarche.

L'accompagnement à la maîtrise des usages de l'énergie

Depuis 2015, bien en amont de la crise de l'énergie actuelle, le Département a fait de la question des usages de l'énergie, un point d'attention central afin de répondre, d'une part aux défis du changement climatique, et d'autre part aux enjeux économiques induits pour les collèges.

Le collégien est également concerné puisqu'une action du dispositif Isère collégiens, permet d'accompagner les élèves autour de ce sujet. Elle leur permet d'étudier la question de l'énergie dans leur collège, d'identifier des dysfonctionnements et de proposer au Département des pistes d'amélioration. Des travaux peuvent ensuite être réalisés dans les établissements.

La démarche départementale consiste à donner les clés à l'ensemble des acteurs (collégiens, agents départementaux, équipes de directions des collèges) pour qu'ils puissent s'approprier pleinement le sujet et actionner les leviers d'amélioration à leur disposition en pilotant leur usage de l'énergie de la manière la plus efficiente.

La démarche prend corps concrètement en 2019, lorsque le Département mène un travail avec un panel de 30 collèges pour élaborer un plan de maîtrise des usages de l'énergie. Ce plan a également été concerté dans le cadre des instances dites de gouvernance partagée, lieu de concertation entre le Département et l'Éducation nationale.

En 2022, l'aboutissement de ce travail permet de proposer un véritable dispositif d'accompagnement par :

- un **guide de bon usage des bâtiments** permettant d'appréhender les enjeux techniques des postes de consommation du collège, d'identifier les procédures de contrôle et d'agir,
- un **cahier technique du bâtiment** qui permet de formaliser et garder en mémoire le bon fonctionnement des installations techniques du bâtiment pour faciliter la gestion au quotidien et permettre d'assurer la mémoire du bâtiment en cas de changement de personnel,
- **des webinaires participatifs** afin de présenter la démarche,
- **des ateliers d'échanges**, pour favoriser l'échange entre pairs et faire évoluer les pratiques, sur des thématiques ciblées (ex : bonnes pratiques avant la fermeture estivale).

En 2023, le Département s'est engagé dans un plan de responsabilité énergétique visant à faire évoluer les pratiques de consommation d'énergie. Un pan entier de ce plan est dédié aux collèges au travers d'une dizaine d'actions qui ont été concertées, dans le cadre de groupes de travail techniques autour de sujets spécifiques (la ventilation, la maintenance, les opérations de restructuration, etc.).

L'année 2023/2024 sera consacrée à la mise en œuvre des actions (valoriser le plan départemental de maîtrise des usages de l'énergie, former et sensibiliser les agents, améliorer le suivi des consommations, définir le rôle de chaque intervenant en matière d'énergie, etc.).

Pour les collégiens, en 2023/2024, l'offre Isère collégien en matière de maîtrise des usages de l'énergie sera renforcée. Présentée sous forme de modules permettant une progression pédagogique et une montée en compétence progressive, elle accordera un rôle plus grand encore aux éco-délégués en valorisant notamment leur rôle de transmission au sein des établissements.

D'ici 2028, le Département entend faire vivre cette démarche globale afin qu'elle se diffuse sur l'ensemble des sites et qu'elle porte concrètement ses fruits en termes de maîtrise des usages. Convaincu que le travail de terrain et l'échange entre pairs est une des clés de la réussite, le Département souhaite renforcer ses actions en matière d'ateliers d'échanges et de professionnalisation de ses agents, le tout accompagné de professionnels du domaine.

EQUIPEMENTS SPORTIFS AU BENEFICE DES COLLEGIENS

Depuis 2015, et afin de permettre la bonne réalisation des programmes d'éducation physique et sportive des collégiens isérois, c'est **1,1 M€ qui est versé chaque année aux collectivités locales** pour les aider à la construction ou à la rénovation de bâtiments sportifs utilisables par les collégiens (gymnases, salles spécialisées, plateaux sportifs).

Par ailleurs, le Département, dans le cadre du savoir-nager et de la modernisation des piscines couvertes, a mis en œuvre en 2016 **un plan piscine de 7 M€** qui a permis d'engager la construction de 6 nouveaux équipements couverts sur l'ensemble du département : Morestel, Pontcharra, Saint-Egrève, Les Abrets-en-Dauphiné, Bourgoin-Jallieu, Saint-Romain-en-Gal (commune appartenant à Vienne-Condrieu Agglomération).

Chaque projet est soutenu à hauteur de 1 M€ par le Département et 1 M€ par l'Etat.

En 2020, le Département a déclenché une **phase 2 du plan piscine** destinée à accompagner les réhabilitations partielles pour 3 projets dont les travaux permettront d'allonger la période d'ouverture et de répondre aux besoins locaux. Pour chaque projet, en complément de l'aide de l'Etat d'un montant de 0,2 M€, le Département mobilisera un budget de 0,4 M€.

Enfin, **le Département accompagne le développement de l'escalade**, activité sportive pratiquée en EPS, en construisant une structure artificielle d'escalade (SAE) dans tous les nouveaux gymnases. Dernières réalisations : les gymnases de Morestel et Champier.

Toujours pour favoriser la pratique EPS et le savoir nager, 1,7 million d'euros sont annuellement consacrés au soutien à la pratique sportive des collégiens (prise en charge des coûts de location des équipements utilisés et/ou coût de transport).

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SPORTIVE

Dans le cadre de son schéma départemental des sports de nature, le Département a développé une politique dédiée aux sports de nature avec la mise en place d'activités ouvertes à tous, et œuvre ainsi à une diversification de l'offre sportive en direction des collégiens.

L'Isère compte à ce jour **49 espaces de course d'orientation avec plus de 110 parcours permanents** accessibles aux collégiens et au grand public.

De nouveaux parcours permanents patrimoniaux de course d'orientation sont à l'étude ou en cours de réalisation sur les communes de Château-Bernard, Gresse-en-Vercors, Huez, Oz-en-Oisans, Saint-Siméon-de-Bressieux, Sarcenas (Col de Porte), Vienne, Villard-Reculas.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès aux falaises sportives dédiées à la pratique de l'escalade, le Département a décidé depuis 2020 d'en reprendre la gestion et de contractualiser avec les propriétaires privés et publics. Les sites concernés sont inscrits au sein du Schéma départemental des sports de nature et pour un certain nombre utilisés par les collèges dans le cadre de l'EPS ou des activités des associations sportives.

La dynamique des Jeux Olympiques 2024 est une opportunité pour les collégiens de découvrir les valeurs de l'Olympisme, rencontrer des représentants du sport isérois de haut niveau, ambassadeurs du sport en Isère, médaillés olympique et paralympiques, juges et arbitres et participer à des événements sportifs.

Les collèges labellisés ou qui entrent dans une démarche de labellisation Génération 2024 peuvent s'appuyer sur le dispositif Isère collégiens pour préparer et financer leurs projets.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le maintien d'un tarif unique de 2 € le repas pour tous les élèves

Depuis la rentrée 2021, les élèves déjeunant dans les restaurants scolaires des collèges publics isérois bénéficient d'un tarif unique : 2 € par repas.

Il s'agit d'une mesure forte en faveur du pouvoir d'achat des familles. L'économie pour les familles est importante, elle peut aller jusqu'à 274 € par an et par enfant (ancien forfait 4 jours). Cette baisse du tarif du repas est répercutée sur le forfait internat (4 collèges disposent d'un internat) qui diminue de 394 € par an.

Le tarif de 2 € bénéficie également aux collégiens scolarisés dans un lycée (3^{ème} prépa-pro, unité de soin étude, etc.) ainsi qu'aux collégiens domiciliés en Isère et scolarisés dans un Département limitrophe.

En rendant la restauration scolaire plus accessible, le Département contribue à améliorer la santé des collégiens et leur éducation au « bien manger » car le repas pris au collège est parfois le seul repas équilibré et de qualité de la journée. Il s'agit d'un enjeu fort puisque les jeunes adolescents, en pleine croissance, peuvent être concernés par le surpoids et l'obésité. Cette mesure renforce également la continuité pédagogique en renforçant la présence des élèves au sein des établissements pendant la pause méridienne, surtout dans les grands centres urbains.

En 2022, afin d'accompagner l'augmentation de fréquentation constatée dans certains collèges, **le Département a créé 7 postes d'agents intervenant sur tout le temps du repas** afin d'accompagner au mieux la démarche.

Afin d'assurer l'efficacité pleine et entière de cette mesure, le Département accentue son effort financier afin d'accompagner les établissements. Pour cela, il :

- assure la baisse du prix de vente du repas par les cuisines mutualisées des collèges (CMC) de 3,31 € à 1,40 €,
- verse pour les collèges gérant directement le service de restauration, un accompagnement financier à hauteur de 0,89 € par repas et supprime le reversement dû à la collectivité.

Toujours au titre de la facturation, le Département a acté un dispositif (toujours en vigueur à la rentrée 2023) de gratuité du repas pour les élèves ukrainiens ayant fui leur pays. A ce titre, les remises d'ordre effectuées par les établissements sont intégralement prises en charge par le Département pour un coût estimé de 20 000 € sur une année scolaire.

La rentrée 2023 est marquée par un maintien de la tarification unique à 2 € pour la 3^{ème} année scolaire consécutive, et ce malgré l'inflation.

Le Département prend ainsi à sa charge 73% du coût du repas qui est estimé à 7,48 €. En 2023, le Département consacra environ 9 M € pour maintenir cette tarification à 2 €.

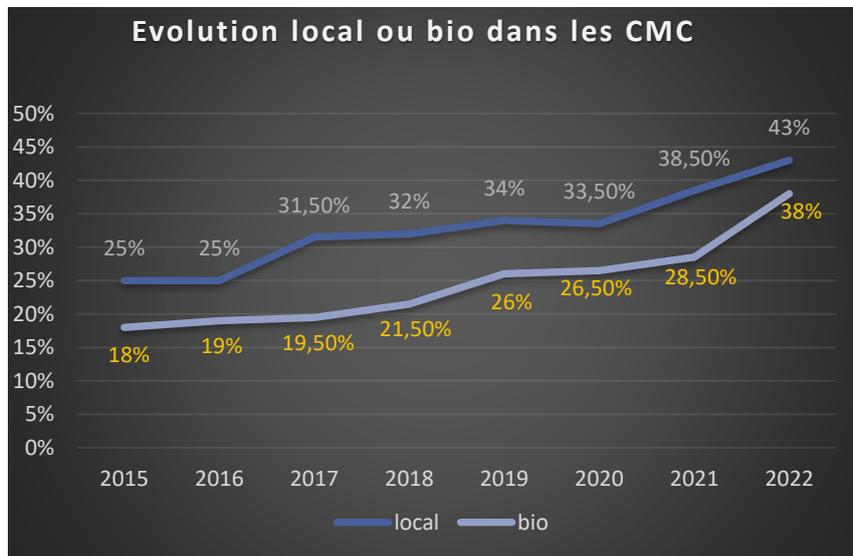
Vers une alimentation 100% locale ou bio dans les collèges

37 500 repas sont servis quotidiennement dans l'ensemble des restaurants scolaires des collèges desservis par les 8 cuisines mutualisées qui fournissent 68 collèges depuis Echirolles, Saint-Egrève, L'Isle-d'Abeau, Seyssuel, Chatte, Pont-de-Chéry, La Tour-du-Pin et Voiron, ainsi que les agents des 22 collèges à cuisines autonomes. Le temps du repas est, pour le collégien, un temps à part entière dans la journée scolaire, temps qui a un impact concret :

- en termes de santé = l'équilibre nutritionnel et le bien manger sont autant de facteurs favorisant la santé des collégiens, sujet particulièrement sensible pour les adolescents de cette tranche d'âge,
- en termes d'éducation = le repas est un temps éducatif à part entière, temps d'ouverture, de découvertes et de sensibilisation (bien manger responsable, conscience environnementale, vivre ensemble, etc.).

Pour ces raisons, le Département s'emploie depuis 2015, en s'appuyant sur les producteurs locaux et en concertation avec les établissements, à faire de la restauration scolaire un service exemplaire et responsable, au bénéfice des collégiens.

A cet effet, le Département s'engage **vers un recours accru aux produits locaux ou bio** ce qui se traduit concrètement dans les chiffres :



En 2022, 54% des denrées des CMC étaient locales ou bio.

Pour soutenir la progression des produits de qualité locaux ou bio dans les assiettes, le Département déploie des efforts financiers progressifs et conséquents. En 2022, le budget consacré au budget alimentation des CMC s'élève à 7,37 M € soit une augmentation de 14% par rapport à 2021 permettant de soutenir le recours accru aux produits locaux ou bio tout en prenant en compte l'inflation.

Le Département s'appuie sur des outils de production dimensionnés, qui permettent la production de repas de qualité avec un recours accru aux produits locaux ou bio.

Lors des travaux sur les demi-pensions, **le Département restructure les outils de production pour s'adapter aux nouvelles organisations de travail** (plus de productions sur place, des produits plus travaillés, de nouvelles pratiques culinaires, etc.). Il dote également ses cuisines de matériels plus ergonomiques et innovants, en concertation avec les agents.

Le Département favorise l'implication et la professionnalisation constante des agents départementaux. Pour assurer la mobilisation de tous, des sessions de travail sont organisées pour partager une culture commune autour du projet, fédérer les équipes autour d'objectifs communs, coconstruire le plan d'action, échanger entre pairs.

Le Département assure également la professionnalisation des agents par des sessions de formations ciblées et spécifiques, ou par l'accompagnement quotidien par des professionnels (diététiciens, chargé de projet restauration).

La politique d'achat évolue pour assurer l'approvisionnement des cuisines en mettant la qualité au cœur de ses attentes. A ce jour, **20 marchés assurent l'approvisionnement des cuisines mutualisées en pain, fruits et légumes frais de saison, en légumes frais de saison transformés, en produits laitiers, en viande bovine, saucisserie, charcuterie et en volailles, issus de l'agriculture bio et conventionnelle**. Des producteurs locaux ont pu et su se regrouper et s'organiser afin de répondre aux exigences de la restauration des collégiens. Le suivi des marchés départementaux, permet le dialogue constant entre acheteur et producteurs, pour une amélioration continue du service.

Fort du succès constaté entre 2015 et 2021, le Département accélère depuis 2021 sa politique en la matière et s'engage dans un objectif d'une alimentation 100% locale ou bio d'ici 2028. Pour progresser vers son objectif, il capitalise et amplifie les points forts précités.

De premiers jalons sont posés au travers de plusieurs actions emblématiques :

- en juin 2022, organisation d'une « **rencontre des acteurs de la restauration scolaire** », séminaire de travail réunissant les responsables des CMC, les chefs de cuisines des collèges autonomes, des agriculteurs détenteurs des marchés départementaux, des équipes de directions de collèges en vue de coconstruire le plan d'action pour atteindre l'objectif,
- proposition d'un « **parcours collégien 100% local ou bio** », dispositif expérimental lancé en 2021 et 2022 par les CMC de l'Agglomération grenobloises et de La Tour du Pin : chaque jour au moins 1 proposition de chaque composante est locale ou bio,
- **opération « circuit-court »**, en septembre et octobre 2022, 5 CMC (Echirolles, Saint-Egrève, Voiron, La Tour-du-Pin, Pont-de-Chéruy) s'engagent dans la proposition de repas 100% locaux ou bio. Ainsi, 1 jour par semaine pendant 4 à 6 semaines, les repas de 20 000 élèves seront 100% locaux ou bio. Cette action ciblée à grande échelle est accompagnée d'actions de sensibilisation par les producteurs locaux au sein même des établissements.

Au-delà de la qualité des approvisionnements, la restauration responsable et de qualité portée par le Département depuis 2015 s'articule autour de :

- **une restauration labellisée par Ecocert pour sa qualité** avec le label « restauration collective » accordé à toutes les cuisines mutualisées (dont 5 en niveau II), ainsi qu'aux cuisines des collèges de Montalieu-Vercieu, Bourgoin-Jallieu (Pré Bénit, niveau II) et plus récemment Mens et Morestel. Ce label atteste de l'utilisation de produits locaux et bio, du respect de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas ainsi que la prise en compte de la gestion environnementale du repas,
- **une restauration sans plastique** avec la suppression anticipée du plastique prévue par la loi Egalim pour 2025. Depuis la rentrée 2019, est supprimée la vaisselle plastique jetable (utilisée notamment pour la présentation individuelle de certains hors-d'œuvre, fromages et desserts). Depuis janvier 2021, les barquettes plastique utilisées par les CMC sont remplacées par des barquettes végétales. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un accompagnement auprès des agents des collèges afin de ne pas dégrader leurs conditions de travail,
- **une restauration en pointe dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** puisque le Département est engagé depuis 2015 dans un plan d'ampleur ayant pour objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans les collèges de l'Isère, maîtriser l'impact environnemental de la restauration, responsabiliser et éduquer les collégiens en tant que futurs citoyens, valoriser la restauration scolaire. Pour cela, tous les agents des collèges ont été formés et les 37 500 élèves sensibilisés (phase 1).

L'évaluation du dispositif montre le succès de cette opération puisque la moyenne gaspillée est passé de 150 grammes par plateau en 2011 à 73 grammes depuis 2018. Certains collèges affichent même actuellement des résultats inférieurs à 40 grammes.

Ces actions s'intensifient depuis 2021 par un accompagnement spécifique des agents en vue d'augmenter leur implication et de valoriser leur rôle pédagogique et d'éducation auprès des convives (phase 2). Depuis, environ 2/3 des collèges ont été accompagnés.

Des supports de communication sur ce thème ont également été élaborés : un guide des bonnes pratiques « par les agents et pour les agents » et un jeu de 7 familles créé par les collégiens et les services civiques du Département.

La rentrée 2023 est marquée par la pérennisation et la généralisation des expérimentations **parcours collégien 100% local ou bio** (tous les jours dans toutes les CMC), et des **opérations circuit-court**, permettant des propositions 100% locales ou bio dans toutes les CMC, 1 à 2 fois par périodes scolaires (entre chaque vacances).

En cette rentrée également, **tous les collèges à cuisine autonome sont dotés d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire** leur permettant de suivre le taux d'utilisation de produits locaux ou bio, simplifiant les commandes et la gestion des menus, permettant de suivre le coût du service, etc. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage et de gestion à même de guider ces établissements dans l'atteinte de l'objectif d'un repas 100% local ou bio.

Enfin, la phase actuelle du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire se finalisera avec l'accompagnement de la trentaine d'établissements restants.

D'ici 2028, le Département souhaite recourir de manière encore plus accrue aux produits locaux ou bio afin d'atteindre le 100% sur l'ensemble des établissements. Pour cela, l'expertise des CMC sera accrue, et, en concertation avec les établissements à cuisines autonomes, un plan d'actions sera travaillé afin que ces derniers progressent jusqu'à atteindre l'objectif.

Toujours d'ici 2028, le Département entend poursuivre et amplifier le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'engageant dans une nouvelle phase du plan, à coconstruire avec les agents, dans les prochaines années.

LE NUMERIQUE EDUCATIF

Soucieux d'accompagner le développement du numérique dans les collèges, le Département poursuit ses investissements en matière d'équipement, d'infrastructures et de services innovants. Avec un **budget 2023 de 6,5 M€** (dont 1,7 M€ dans le cadre du TNE), **le Département s'engage** notamment dans les dispositifs Territoires numériques éducatifs et Collège de demain, afin de :

- favoriser la réussite des élèves et la réduction des inégalités, grâce à des équipements adaptés à des pratiques pédagogiques innovantes,
- asseoir la citoyenneté numérique dans une société hyper connectée,
- poursuivre l'aménagement des collèges en modernisant leurs équipements et leur connectivité.

Une politique publique volontariste porteuse d'innovation dans les collèges

Depuis 2015, le Département a élaboré et mis en œuvre un projet ambitieux en matière de numérique éducatif afin d'accompagner les nouveaux besoins émergents en termes d'enseignement et d'apprentissage. Pour cela, et **dès 2016, le Département a déployé un Plan numérique pour l'éducation**, qui a permis à 33 collèges publics et 3 privés d'être équipés en tablettes numériques (en individuels et classes mobiles) assurant par là-même la modernisation des infrastructures (désormais **90% des collèges disposent d'une couverture Wi-Fi et 100% seront raccordés au THD d'ici la fin d'année 2023**) et le développement de nouveaux usages (différenciation pédagogique). A la suite de ce plan et en réponse aux sollicitations des équipes éducatives, la quasi-totalité des établissements a également été dotée en tablettes. Le Département dote également les établissements en matériels innovants : imprimantes 3D, écrans numériques interactifs, etc.

Avec une volonté constante de proposer des solutions au plus proche des besoins des usagers et répondre aux exigences de l'environnement scolaire, **le Département propose depuis 2020 aux élèves, aux familles et aux établissements un nouvel ENT** (espace numérique de travail) offrant davantage de fonctionnalités au service des apprentissages et de la communication, garantissant plus de stabilité et permettant d'assurer une continuité entre collège et lycée.

Poursuivant ses efforts en matière de numérique éducatif jusqu'à la fin de la scolarité du collégien, le Département offre la possibilité depuis 2021 aux collégiens disposant d'une tablette individuelle de l'acheter en fin de scolarité. Pour les deux premières années, ce dispositif rencontre un vrai succès puisque 2 000 familles sont concernées annuellement.

Le projet Collège de Demain, impulsé à titre expérimental en 2016, **invite à réinterroger l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces** de l'établissement afin d'accompagner la transformation des pratiques pédagogiques et renforcer l'attractivité de l'école, notamment pour les élèves décrocheurs. Pour cela, le Département, en lien avec le collège, recourt à du mobilier innovant (vélo-bureau ; mobilier modulable, etc.) et des équipements numériques et audiovisuels éducatifs (web radio, studio TV, etc.).

Les premières évaluations du dispositif démontrent :

- un attrait pour des possibilités pédagogiques diversifiées : les pratiques évoluent et le rapport entre élèves et enseignants est transformé,
- des équipes majoritairement convaincues même si cela demande de revoir les méthodes d'enseignement.

La rentrée 2023 est marquée par la poursuite et l'extension des actions en lien avec le plan numérique éducatif tant du point de vue des équipements que des infrastructures

La fin de l'année 2023 marquera également la fin du raccordement de la totalité des collèges au THD.

D'ici 2028, le Département entend renforcer encore son plan en faveur du numérique éducatif dans les collèges afin qu'à la fin du mandat :

- tous les collèges disposent d'un socle minimal d'équipement numérique capable de répondre aux nouveaux enjeux en termes d'apprentissage et d'enseignement,
- tous les établissements qui le souhaitent puissent être accompagnés et disposer d'équipements numériques favorisant les pratiques d'apprentissage innovantes, en cohérence avec les orientations départementales.

Une politique reconnue et encouragée au travers du territoire numérique éducatif

Mis en œuvre depuis 2022 et pour 3 ans, le dispositif TNE pour lequel le Département est chef de file participe à la stratégie nationale d'accélération du numérique éducatif, impulsée par l'Etat et financée par la banque des territoires (à hauteur de 8,8 M € sur 3 ans).

Le rôle de chef de file du Département est la reconnaissance de l'expertise et du dynamisme dont il fait preuve depuis 2015 en matière de numérique éducatif. En pleine cohérence avec la politique départementale, ce projet poursuit 3 axes, au profit des écoles, des collèges et des lycées du Département :

- mettre en œuvre et favoriser la continuité pédagogique,
- participer à l'accélération des pratiques numériques,
- réduire la fracture numérique.

Pour ce faire, il s'appuie sur **4 volets indissociables : équipements et ressources (pilotés par le Département), formations des enseignants et actions de soutien à la parentalité (pilotés par l'Etat)**. Le projet conçu et porté en Isère par le Département, en partenariat étroit avec l'Education nationale, repose sur plusieurs spécificités :

- la volonté de favoriser l'équité territoriale, en ouvrant le dispositif à tous sans restriction et en facilitant l'acte d'achat notamment pour les communes en proposant des solutions clé en main,
- le souhait d'attribuer des aides au profit d'un réel projet éducatif global dans le cadre d'une démarche innovante ;

Concrètement en 2022, ce dispositif s'est traduit par :

- un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des communes** (pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privés) visant à les doter d'un socle numérique minimal au travers de PAC (programme d'action concerté) mobilisant en simultané les 4 volets susmentionnés = **122 communes ou EPCI ont présenté une candidature pour un total de 198 écoles**, 160 dossiers ont été validés pour une subvention totale de 2 M€ (représentant 50% à 70% de la dépense). Les autres dossiers sont en cours d'instruction,
- un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collèges publics** de l'Isère, visant à les doter d'un socle numérique minimal et/ou d'un pack webradio d'éducation aux médias, et assurer une homogénéité d'équipements sur l'ensemble des établissements = 50 collèges ont été désignés lauréat pour un montant total de 1,7M €.

La rentrée 2023 est marquée par la livraison des équipements et des ressources pour les écoles et les collèges dès le début de l'année scolaire, le lancement de nouveaux appels à manifestation d'intérêt ou encore le développement d'un volet spécifique lié à l'inclusion.

La nouvelle année scolaire sera également l'occasion de mettre en place, en lien avec l'Education nationale, un observatoire des pratiques numériques, outil de pilotage qui servira de base à l'évaluation de l'efficacité du TNE en Isère.

D'ici la fin du projet en 2025 et en lien avec les objectifs du projet, le Département, vise :

- l'instauration, dans les établissements éligibles de l'Isère, d'un socle numérique éducatif minimal en termes d'équipement, de ressources, de formation ou de parentalité,
- une homogénéité des pratiques numériques éducatives à l'échelle du territoire, en lien avec la réduction des inégalités,
- à construire, au travers de l'expérimentation, un modèle isérois du TNE qui puisse être dupliqué par d'autres collectivités.

LA POLITIQUE JEUNESSE

En 2016, le Département a voté le plan pour la jeunesse pour répondre, en proximité, lisiblement, de façon efficiente et en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, aux besoins des isérois de 12 à 25 ans.

La convention cadre réunissant les partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine de la jeunesse (dont l'Education nationale) a acté dès 2017, l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse coordonnée et déployée au plus près des besoins des territoires.

En s'appuyant sur les axes de travail prioritaires des Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ), définis localement et de manière concertée, le Département soutient le développement d'actions jeunesse portées par des structures associatives et/ou des collectivités, via les subventions dédiées aux projets jeunesse.

En 2023, le Département confirme son engagement auprès de la jeunesse en travaillant au renouvellement des partenariats et à la consolidation des outils très opérationnels que sont *Isère collégiens*, la Bourse *Coup de pouce jeune Isère* et la Carte *Tattoo*.

La bourse « Coup de pouce jeunes Isère » pour soutenir les initiatives des jeunes

Le Département de l'Isère et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère (CAF38) se sont fixés pour objectif de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de valoriser les projets qu'ils portent. Ces objectifs communs s'inscrivent dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CAF38 et dans le cadre du Plan jeunesse du Département.

Un partenariat développé entre acteurs forts des politiques jeunesse en Isère

En 2022, répondant à l'un des objectifs de l'axe jeunesse du schéma départemental des services aux familles (SDSF) visant à « *rendre davantage visibles les dispositifs de soutien des projets jeunes et travailler leur articulation* », le Département et la CAF38 se sont unis pour proposer « **Coup de pouce jeunes Isère** ».

Cette bourse aux initiatives jeunes a pour objectifs de :

- favoriser l'autonomie des jeunes,
- accompagner les parcours des jeunes en favorisant leurs expériences pour qu'ils trouvent leur place dans la société,
- rendre les territoires isérois plus dynamiques grâce à ces initiatives portées par les jeunes,
- proposer ce dispositif comme un levier d'action pour les acteurs dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur les territoires.

La bourse « Coup de pouce jeunes Isère » permet d'apporter un soutien financier pour la réalisation de projets - individuels ou collectifs - portés par des jeunes Isérois âgés de 11 à 25 ans, au bénéfice des jeunes eux-mêmes ou d'un intérêt général.

Afin de soutenir les jeunes au plus près de leurs réalités, il existe deux types de projets :

- **les projets accompagnés** : les projets collectifs à l'initiative des jeunes, accompagnés par une structure (association, collectivité, etc.) qui les soutient dans l'élaboration de leur projet et qui assure la gestion administrative et financière de la bourse en tant que personne morale (ces projets peuvent être soutenus par la CAF38 et/ou par le Département de l'Isère)
- **les projets autonomes** : les projets individuels ou collectifs à l'initiative des jeunes, portés de manière autonome en tant que personne physique (exclusivement soutenus par le Département de l'Isère).

La bourse s'adresse donc directement aux jeunes et constitue un support aux politiques jeunesse menées sur les territoires, en proposant un levier d'action concret pour les acteurs de terrain, dans la mise en œuvre de leurs accompagnements.

En 2023, dans la continuité du travail de simplification et de visibilité, les deux institutions ont décidé de développer une plateforme dédiée au dispositif : coupdepoucejeunesisere.fr.

La bourse, en quelques chiffres :

	2022	2023
Nombre de projets instruits/reçus en jury	91	144
Nombre de projets soutenus <i>(Nombre de jeunes mobilisés)</i>	72 <i>(549 jeunes)</i>	84 <i>(470 jeunes)</i>
Budget total réalisé	174 430 €	203 738 €
<i>Dont CAF</i> <i>(Projets Accompagnés)</i>	76 961 € pour 47 projets	65 514€ pour 35 projets
<i>Dont Département</i> <i>(Projets Accompagnés et Projets Autonomes)</i>	97 465 € pour 55 projets 31 projets accompagnés/ 51 926 € 24 projets autonomes/ 43 259 €	138 224 € pour 72 projets 33 projets accompagnés/ 58 014 € 39 projets autonomes/ 80 210 €

L'édition 2023 de la bourse souligne l'intérêt des jeunes isérois pour le dispositif et leur dynamisme à initier des projets divers. A noter :

- 65 % de projets instruits en plus et 18% de projets soutenus en plus,
- 45% des porteurs de projets issus du TAG et des projets soutenus sur 12 territoires sur 13 (sauf TSG),
- L'augmentation importante des projets autonomes présentés et le besoin des jeunes de bénéficier de conseils pour structurer/affiner leur projet, à travailler sur l'édition à venir.

Avec Isère Collégiens, le Département au soutien des projets éducatifs des collèges

Le Département soutient depuis 2016 les projets éducatifs des collèges par un accompagnement financier et technique des projets formulés par les 117 collèges publics et privés sous contrat afin de répondre aux besoins des élèves.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité des enseignements scolaires et visent à éveiller la conscience citoyenne des élèves en cohérence avec les différentes politiques départementales : éducation, jeunesse, sport, culture, environnement et santé.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 96 collèges publics et 21 collèges privés ont présenté une demande Isère Collégiens afin de bénéficier du dispositif.

Les contributions des différentes politiques départementales au budget Isère Collégiens sont les suivantes :

Politique Jeunesse	1 108 272 €
Politique Environnement <i>(taxe aménagement)</i>	363 400 €
Politique Sport	215 000 €
Politique Culture	125 000 €
Politique Transition écologique <i>(mission développement durable)</i>	57 200 €

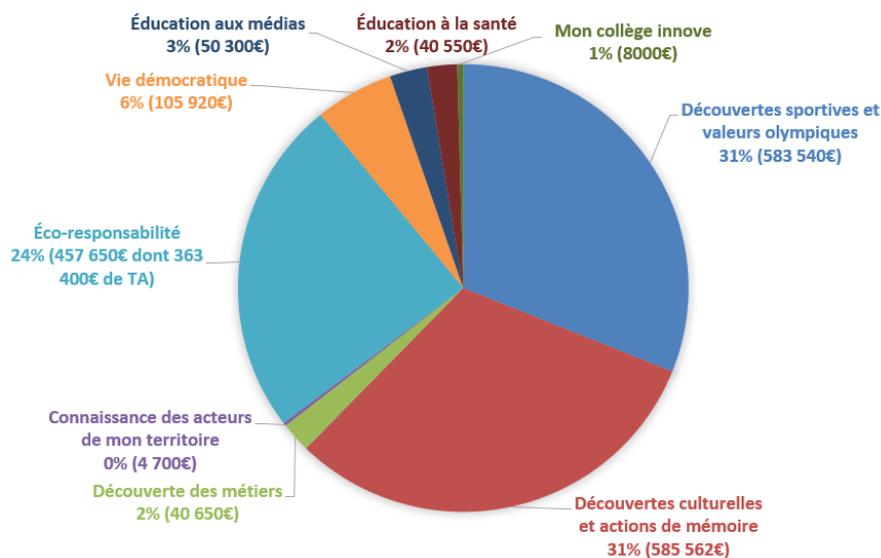
Ce budget de 1,8 M€ financera 704 projets sur l'année scolaire 2023-2024. Les subventions de ces projets sont versées directement aux collèges. Elles couvrent des dépenses de transport, d'intervenant, de billetterie et d'hébergement. Le montant moyen de l'aide Isère Collégiens est d'environ 17 900 € pour un collège public et 6 700 € pour un collège privé.

A noter : Le Département **finance aussi des interventions directes de ses partenaires** à hauteur de 100 000 € (ex. : Filière interprofessionnelle du Bois, Office national des forêts, Conseil en architecture, urbanisme et environnement). Le dispositif encourage ainsi **la réalisation de projets prenant appui sur les acteurs locaux** insufflant une dynamique territoriale de proximité.

En 2020, une évaluation de la politique jeunesse du Département a mis en évidence la nécessité de faire évoluer le dispositif.

A compter de la rentrée 2023-2024, le dispositif devient « Isère Collégiens, le programme éducatif des jeunes isérois » en positionnant « le jeune, acteur du projet » afin de renforcer son niveau de participation et d'implication.

Répartition 2023-2024 des crédits alloués aux collèges par thématique Isère Collégiens



« L'internat, pourquoi pas ? », outil de prévention pour les jeunes en difficulté

Depuis 2018, la démarche « L'internat, pourquoi pas ? » (« L'IPP? ») soutient annuellement, **environ 160 jeunes et leur famille**, vivant ponctuellement des situations délicates. Il s'agit d'accompagner les 11-18 ans qui ont exprimé un besoin d'aide, à leur famille, à un travailleur social, à un membre de la communauté éducative. Ce soutien est centré sur leur projet personnel, qui prend appui sur une scolarité en collège ou lycée/LEAP. La démarche se caractérise par la présence régulière d'un moniteur éducateur dans chaque internat, que le Département finance.

Répartis sur 5 territoires isérois, 6 établissements scolaires avec internat sont concernés, dont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans et du Trièves à Mens, le collège privé sous-contrat Saint-Joseph à La Mure.

L'expérimentation menée en 2018, puis son déploiement à compter de 2019, ont montré que les jeunes retrouvent un contexte favorable à leur épanouissement et de la motivation dans leurs apprentissages. Chaque année scolaire est jalonnée de réussites en termes de prévention par rapport à des situations complexes (*souffrance psychologique, alcoolisation, carence éducative, comportement difficile, fugues, conduites à risques, décrochage scolaire partiel ou complet*) : la prise en charge efficace résulte de la compétence de professionnels constitués en réseau de proximité.

La démarche "L'IPP?" correspond donc à un accompagnement individuel (*aide aux devoirs, temps d'échanges le soir ou en journée*) et collectif (*ateliers pâtisserie, graff, séances sophrologie, sorties sportives ou culturelles*). Concrètement, elle permet de proposer un lieu neutre où le jeune est loin physiquement et psychologiquement de ses problématiques familiales. Un lieu où le jeune trouve écoute et soutien. Le "L'IPP?" permet aussi de fédérer les acteurs et les moyens pour apporter aux jeunes et à leur famille, un renfort socio-éducatif concerté et de qualité.

En complément, le Département **finance annuellement les projets éducatifs d'internat** à hauteur de 71 500 €. Cette aide prend en considération pour chacun, d'une part, le nombre d'internes et la localisation de l'internat, et, d'autre part, leur projet éducatif, en lien avec la labellisation "Internat d'Excellence" de l'Education nationale. Les 3 bénéficiaires sont les collèges publics Raymond Guelen à Pont-en-Royans, et du Trièves à Mens, et le collège privé sous-contrat Saint-Joseph à La Mure.

La rentrée 2023 est marquée par une démarche innovante de formation inter-catégorielle et partagée Département / Education nationale. Elle est pensée pour les assistants d'éducation (AED) et les monitrices éducatrices (ME) des internats des collèges publics. Elle porte sur des connaissances indispensables pour construire une posture spécifique aux missions en Internat et de l'analyse de pratique contextualisée.

D'ici 2028, le Département souhaite déployer cette démarche dans d'autres internats scolaires volontaires, avec des moyens humains et financiers dédiés. Il poursuit ainsi son soutien aux jeunes en difficulté transitoire et à leur famille, hors dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, en les accompagnant de manière individuelle dans un contexte ordinaire.

LA CARTE TATTOO ISERE

Le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, lançait en 2022 un nouveau dispositif : la carte Tattoo Isère. Permettant à tous les élèves isérois ou scolarisés dans un collège isérois de bénéficier d'une cagnotte de 60 € pour l'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique à l'année, celle-ci venait en remplacement du Pack'Loisirs. Les démarches pour les bénéficiaires comme pour les partenaires furent largement simplifiées, et le dispositif a été largement saisi par les élèves éligibles.

Le dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024, de manière automatique pour les élèves passant dans un niveau supérieur en collège, et sur demande *via* Isère Connect pour les nouveaux bénéficiaires (entrants en 6^{ème} et bénéficiaires n'ayant pas fait la demande l'année passée).

Pour les élèves dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €, cette cagnotte départementale est bonifiée à hauteur de 60 € par la CAF de l'Isère pour une inscription à des activités culturelles ou artistiques, soit une cagnotte de 120 €.

Cette année la carte Tattoo évolue sur la cagnotte « librairie » qui devient « librairies et sorties culturelles », 10 € utilisables dans :

- les librairies,
- les salles de spectacles,
- les cinémas Arts & essais,
- les musées,
- les centres d'arts,
- en billetterie (festivals culturels...).

Les collégiens peuvent utiliser leurs cartes Tattoo Isère exclusivement chez les structures partenaires et pour les dépenses éligibles du dispositif : activités sportives, culturelles ou artistiques annuelles et dépenses de librairie et sorties culturelles dans la limite de 10 €/an.

Des bons plans seront proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (offres spéciales, réduction, gratuité).

Pour devenir partenaires, les associations et autres structures peuvent effectuer leur inscription en ligne depuis le site isere.fr. Les partenaires, une fois le compte validé par le Département peuvent :

- réaliser les transactions depuis leur espace partenaire ou l'application Smart TPE Tattoo Isère ;
- proposer des bons plans aux collégiens (avantages, réductions...).

A savoir : la carte Tattoo est accessible en version dématérialisée sur l'application Tattoo Isère.

La rentrée 2023 est marquée par l'évolution du bonus CAF qui atteint 60 €, comme celui du Département, et bénéficiera aux familles dont le quotient Familial est inférieur à 1 200 € (contre 800 € l'an dernier).

Cette rentrée est aussi marquée par l'évolution des critères d'utilisation de la cagnotte « Librairies », désormais utilisable pour les cinémas Arts & essais, les salles de spectacles, centre d'arts etc...

L'EVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE

En Isère, la capacité globale des collèges est supérieure de 6 000 places au nombre d'élèves, soit l'équivalent de 10 collèges vides. La situation varie selon les secteurs géographiques : l'agglomération grenobloise est par exemple en surcapacité (l'équivalent de 4 collèges vides) alors que certaines zones du centre/nord Isère sont plus en tension. Dans un même secteur géographique, elle varie aussi entre établissements.

Globalement la surcapacité est durable : en 2028 elle devrait encore atteindre 4 700 places dont 2 400 sur l'agglomération grenobloise, ce qui justifie une grande prudence dans la création de places supplémentaires et un travail prioritaire sur l'ajustement de la carte scolaire des collèges.

Le Département s'est donc fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés,
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs,
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

L'amélioration de la mixité sociale et scolaire

La mixité sociale dans les établissements scolaires a un impact fort sur l'apprentissage et le comportement des élèves. L'enjeu de favoriser la mixité sociale et scolaire dans les collèges publics du département est donc de taille puisque la mixité joue un rôle majeur pour la construction de la société de demain.

Dans cet objectif, le Département de l'Isère souhaite expérimenter des actions visant à améliorer cette mixité dans les 6 collèges des communes de L'Isle-d'Abeau et Villefontaine.

La démarche sera partagée avec les équipes de direction, des représentants d'élèves, de parents d'élèves, de professeurs, les directeurs des écoles primaires, les communes, et la CAPI (au titre du transport scolaire).

L'objectif est d'aboutir à un plan d'actions multi-partenarial qui pourra inclure des mesures relatives à l'attractivité des établissements, à la sectorisation, ou toute autre action que les participants souhaiteront expérimenter.

L'OUVERTURE DES COLLEGES EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

Depuis 2015, le Département souhaite optimiser l'utilisation des 700 000 m² de locaux scolaires inutilisés hors temps scolaire (gymnases et plateaux sportifs, amphithéâtres, salles de musique, salles banalisées, etc.) et en faire des lieux ouverts à la vie culturelle et citoyenne locale.

Dès 2017, sont esquissées les grandes orientations de La Salle Sur Demande, plateforme mettant en relation l'offre de locaux de collèges hors temps scolaire et la demande des acteurs du territoire en recherche d'espaces.

L'outil est développé techniquement, en concertation avec 10 établissements pilotes et quelques associations entre 2018 et 2020.

Pour que le dispositif soit le plus efficient possible, des travaux « d'indépendance des collèges » sont lancés en 2021 dans les établissements afin de rendre accessible leurs locaux de manière indépendante et moderne (installation de système de contrôle d'accès performant, gestion du système de sécurité incendie ; etc.).

Le dispositif est expérimenté par 7 collèges avant son déploiement progressif en 2022.

Ce projet, unique en France, poursuit des objectifs tant d'innovation que d'équité territoriale en :

- offrant aux acteurs du territoire de nouveaux lieux de pratiques artistique et culturelles, de formation ou d'éducation populaire,
- ouvrant davantage encore le collège sur son environnement, en favorisant son ancrage territorial en tant que ressource,
- simplifiant les procédures par une numérisation du service (conventionnement en ligne, signature électronique, paiement en ligne, automatisation de la programmation du contrôle d'accès).

La qualité de ce projet est pleinement reconnue sur le plan national :

- il a fait l'objet en 2021 d'un financement (à hauteur de 700 000 €) et d'un accompagnement technique sur 2 ans par l'incubateur numérique des territoires porté par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Il a depuis été identifié par l'ANCT comme ayant un potentiel particulier, faisant depuis l'objet de travaux spécifiques afin de développer un outil à l'échelle nationale.
- en 2022, le projet est retenu parmi 180 projets et est désigné lauréat du prix Territoria d'or, catégorie « Pilotage / Evaluation des politiques publiques » décerné par l'observatoire Territoria, prix à rayonnement national qui récompense les bonnes pratiques innovantes dans le champ de l'action publique locale.

La rentrée 2023 est marquée par le développement de nouvelles fonctionnalités afin que le dispositif soit complet (en vue de l'ouverture à terme aux maisons de territoire du Département ; intégration des gymnases des collèges, etc.).

Cette rentrée sera également l'occasion de généraliser la promotion de l'outil tant auprès des acteurs locaux que des collèges et d'en accompagner son déploiement à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Fort du soutien de l'ANCT, l'année scolaire qui vient sera également l'occasion de travailler en étroite collaboration afin de développer l'outil à l'échelle nationale pour qu'il puisse être utilisé par toute collectivité.

D'ici 2028, le Département vise un renforcement de l'offre disponible de locaux et une généralisation de l'outil afin que les mises à disposition des locaux de collèges hors temps scolaire soient intégralement gérées par La Salle sur Demande. Cette plateforme a également vocation à être utilisée pour la mise à disposition des locaux des Maisons du Département.

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'EDUCATION

L'entretien des collèges

Depuis 2015, le Département a mis au cœur de ses préoccupations la qualité de vie au travail des agents des collèges et la reconnaissance de leur rôle au sein de la communauté éducative des collèges.

Ce sont près de **900 agents départementaux** qui travaillent dans les collèges au service des élèves et des personnels de l'Education nationale dans les domaines de l'accueil, la restauration, la maintenance et **l'entretien général des locaux**.

Le nettoyage des locaux représente 70 % de l'activité hebdomadaire des agents des collèges. Ces métiers génèrent des activités physiques, des gestes répétitifs et des ports de charges récurrents.

Au regard de ce contexte, Le Département a décidé la mise en place d'un Plan départemental d'Amélioration des Conditions de Travail pour l'activité Entretien des collèges (PACTE) qui agit sur l'environnement de travail et place l'agent au cœur de l'action.

Ce plan vise à améliorer les conditions de travail ; favoriser le maintien dans l'emploi et prévenir les risques ; professionnaliser durablement l'activité d'entretien ; valoriser les professionnels.

Un des axes forts de ce plan réside dans le déploiement d'une nouvelle technique d'entretien, la pré-imprégnation, plus favorable tant du point de vue de la qualité de service que des conditions de travail des agents.

Pour ce faire, depuis 2021, un plan en 6 modules est organisé en lien avec un prestataire (marché de prestation d'accompagnement et de formation-action de 4 ans) :

- Module 1 : Etat des lieux pour s'assurer que le collège dispose de locaux adaptés à la fonction entretien (ce qui peut nécessiter des travaux d'adaptation préalables) ;
- Module 2 : Formation théorique des agents et dotation d'équipement des équipes en matériels adéquats (centrales de dilution, points d'eau, autolaveuses, chariots, lave-linge et sèche-linge...) ;
- Modules 3 et 4 : Accompagnement de terrain des agents à la mise en place de la méthode de pré-imprégnation ;
- Module 5 : Sensibilisation de la communauté éducative ;
- Module 6 : Bilan de l'action et plan d'action à suivre

La rentrée 2023 est marquée par la poursuite et le déploiement du PACTE pour les 65 collèges déjà accompagnés et le démarrage de la dernière phase du déploiement pour 31 autres établissements.

D'ici 2028, les plans d'action par collège élaborés lors du module 6 se poursuivront et la portée de la démarche sera évaluée à l'échelle départementale. Les nouveaux agents bénéficieront dans le cadre de leur intégration, du plan de formation établi.

Des personnels pour les collèges accompagnés, formés et associés à l'élaboration de projets ou aux réflexions transversales internes

Depuis 2015, la collectivité s'attache à valoriser et à accompagner dans leur métier et leur évolution professionnelle la communauté des 900 agents rattachés aux 13 services éducation des directions territoriales. Ces agents œuvrent quotidiennement au service des collégiens en assurant les missions de l'entretien, de la restauration, de la maintenance et de l'accueil. Ils évoluent dans les 97 collèges, les 8 cuisines mutualisées du Département ou dans des équipes mobiles constituées à l'échelle des territoires.

Ces agents bénéficient chaque année :

- des **formations réglementaires** pour la plupart obligatoires pour l'exercice de certaines missions (formation préparatoire au permis de conduire, habilitation électrique, travaux en hauteur, sécurité incendie, remise en température en restauration, etc.),
- des **formations relatives à la stratégie départementale et l'évolution des métiers** (accompagnement des agents à la pré-imprégnation, sauveteurs secouristes du travail SST, prévention et secours civiques PSC1, bonnes pratiques en hygiène alimentaire BPH, gestion des conflits et agressivité à l'accueil, outils bureautiques, lutte contre le gaspillage alimentaire,).

En 2022, on a enregistré 800 départs en formation pour les agents des collèges s'élevé, un niveau supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire.

Parmi les formations proposées, les « Itinérantes » sont des temps forts conçus par et pour les agents des collèges à travers une démarche participative consolidée et incarnée par l'animation d'un comité de pilotage associant 50 % d'agents des collèges. Un moment privilégié pour la DRH dans le cadre d'un espace d'échange et d'information des agents des collèges tant au niveau de l'accompagnement au développement des compétences, de la prévention, de l'évolution professionnelle, de la mobilité etc...

De 2018 à 2022, un premier cycle de rencontres annuelles a répondu avec succès à l'intention exprimée par le Département de « **Valoriser le rôle des agents des collèges et construire, ensemble, leur place dans un environnement pluriel, au sein de la collectivité, en interface avec l'Education nationale et dans les établissements** ».

Conçues de manière conviviale, ces journées « itinérantes » répondent à plusieurs objectifs : favoriser la cohésion d'équipe à travers des activités culturelles, sportives ou de bien-être, mais aussi soutenir le management opérationnel des services éducation des territoires en valorisant les talents et les métiers des agents, et en partageant les enjeux professionnels des différentes missions des agents.

L'année 2021 a été marquée à la fois par la fin d'une période de crise sanitaire et la réalisation d'une bande dessinée dédiée à la mise en valeur des métiers des agents des collèges, : « *Dans l'ombre et la lumière. Au collège, le quotidien ordinaire d'agents extraordinaires* », conçue à partir de témoignages et d'anecdotes vécues par les agents qui illustre avec humanité leur rôle auprès des collégiens en tant que membres à part entière de la communauté éducative du collège. C'est également un outil qui permet de diffuser des messages clés de coopération et de respect de ces agents auprès de la communauté éducative et des élèves.

Lors des journées « **Itinérantes** » des **10, 11 et 12 juillet 2023, la mise en place d'ateliers « Du concret dans nos métiers »** a répondu aux objectifs d'un partage d'expériences et le recueil des besoins des agents, tout en mettant en lumière les actions phares liées à l'amélioration de leurs conditions de travail. Les ateliers proposés cette année traduisent la nouvelle intention du cycle nouvellement engagé : « **Soutenir des agents responsables, porteurs de valeurs, et acteurs de leurs métiers** » :

- « acteur d'un climat apaisé », permettant d'échanger sur des pratiques de communication et d'inter relation propice à une meilleure gestion des conflits,
- « soyons acteur de nos métiers » ; permettant d'expérimenter des situations vécues à partir du théâtre forum,
- « l'entretien l'affaire de tous, ! », permettant le recueil des idées déjà en place ou à proposer en vue d'une meilleure association de la communauté éducative et des élèves aux enjeux d'entretien,
- « l'agent au cœur de la restauration », permettant de partager, capitaliser et valoriser les pratiques nutritionnelles et anti gaspi souhaitées par les orientations de la collectivité,
- sensibilisation à l'importance des équipements de protection individuel de sécurité et notamment les chaussures adaptées à la sécurisation de la pratique professionnelle,
- sensibilisation aux enjeux de maîtrise énergétique et de nos usages,
- espace de partage et de valorisation des pratiques professionnelles inspirantes.

Les agents des collèges sont tout au long de l'année associés aux instances de travail dans lesquelles le Département et l'Education nationale coconstruisent les actions répondant aux enjeux de l'éducation : suppression du plastique dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire, évolution des techniques d'entretien, conception des référentiels, etc.

Enfin, la sensibilisation à la prévention des risques musculosquelettiques par l'organisation dans le cadre de leur travail de séances de « sport-santé » intégrant des échauffements et des étirements reste une orientation importante dans la politique RH du Département, avec de plus en plus d'équipes d'agents engagés dans cette dynamique tout au long de l'année scolaire.

La rentrée 2023 est marquée par le renforcement des chantiers engagés autour de la formation des agents et la prise en compte de la contribution des agents des collèges dans certaines actions programmées dans les projets d'administration des territoires, en cours de déploiement.

Une politique éducation engagée en partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique et les chantiers éducatifs

Depuis 2015, le Département assure tout à la fois son rôle d'employeur soucieux de l'amélioration continue des conditions de travail de ses agents et son rôle pilote en matière d'insertion des personnels éloignés de l'emploi.

Pour ce faire, et dès 2017, afin de contribuer à la continuité de service au sein des collèges, le Département de l'Isère fait le choix de compléter son dispositif interne de renforts/remplacement des agents par la mobilisation de prestations confiées à des structures et associations intermédiaires iséroises (structures d'insertion par l'activité économique), en lien avec la politique d'insertion des allocataires du RSA.

En 2022, 550 personnes en insertion ont travaillé au sein des collèges pour environ 75 000 heures cumulées (pour un montant de 1,65 M€).

Certains travaux de maintenance des bâtiments des collèges sont assurés par des chantiers éducatifs permettant à des jeunes en décrochage d'accéder à une première expérience professionnelle.

La rentrée 2023, avec l'expérience des dernières années, est marquée par une concertation accrue entre le Département, les associations intermédiaires et les collèges afin d'assurer un meilleur accompagnement et accueil des personnes en insertion tout en valorisant le rôle des agents des collèges.

Des achats mutualisés pour plus de qualité et un coût moindre

Le Département pilote un groupement d'achats permettant aux collèges d'accéder à des services et des fournitures nécessaires à leur fonctionnement tels que denrées alimentaires, produits d'entretien, photocopieurs, matériels divers, maintenances des équipements, etc. 87 collèges utilisent ces marchés qui permettent par le regroupement des achats d'obtenir des prix compétitifs, une qualité renforcée et une optimisation de la relation entre acheteurs et prestataires.

En 2021, poursuivant un objectif de mutualisation mais également de soutien aux acteurs du territoire, le Département renforce sa politique achat par la mise en place progressive de la centrale d'achat du Département de l'Isère (CADI). Cet outil ouvert aux collèges et lycées, aux communes et à toute autre structure intéressée (MECS, EHPAD, etc.) vise à :

- faciliter l'acte d'achat pour les structures membres,
- fluidifier la politique d'achat à l'aide d'une structure dédiée à même de suivre et réajuster la relation entre acheteur public et fournisseur,
- massifier l'achat public en vue d'une maîtrise des coûts,
- renforcer les processus à même de sécuriser l'exécution des prestations pour tous,
- coordonner au mieux le besoin et l'offre disponible.

Dans un premier temps, seuls des marchés de denrées alimentaires seront ouverts au sein de cette centrale d'achat.

La rentrée 2023 est marquée par l'attribution des premiers marchés par la centrale d'achat qui entrera en fonction dès le mois d'octobre (légumes et pommes de terre bio, fruits bio, produits laitiers bio). D'autres marchés devraient y être intégrés en cours d'année scolaire (ex : légumes conventionnels 4^{ème} gamme).

L'année scolaire 2023/2024 sera consacré au développement organisationnel de la centrale d'achat (animation du groupement d'acheteur, articulation entre centrale d'achat et groupement d'achats, relations avec les fournisseurs, etc.).

D'ici 2028, le Département souhaite intégrer progressivement la plupart de ses marchés d'approvisionnement en denrées au sein de la centrale d'achat afin d'en faire un outil fort d'une politique achat ambitieuse et de mettre cet outil au service du territoire.

En fonction des retours d'expériences, le Département pourra envisager d'intégrer des marchés d'autres secteurs d'activité dans cette centrale.

LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES HANDICAPES

Depuis la rentrée 2021, **la Région a repris la gestion directe du transport scolaire** en créant une antenne régionale des transports interurbains et scolaires en Isère. La nouvelle marque « Cars Région Isère » voyait le jour.

Si la Région s'est une dernière fois appuyée sur le savoir-faire du Département et son dispositif PackTransport afin d'organiser l'inscription au transport des élèves isérois en 2022, **le transport scolaire relève désormais totalement de la Région et des autorités organisatrices de la mobilité :**

- CAPI - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (réseau Ruban),
- Le Grésivaudan / SMMAG (réseau TouGo),
- La Métro / SMMAG (réseau TAG),
- Pays Voironnais (réseau Les transports du Pays Voironnais),
- Vienne Condrieu Agglomération (réseau L'Va).

Un courrier d'information a été envoyé aux familles concernant ce changement dans le courant du premier semestre 2023.

La prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap (TSEH) reste une compétence exercée par le Département qui propose différents types d'aide afin de faciliter le parcours scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap en leur donnant toutes les chances de s'insérer dans la société par une éducation adaptée :

- remboursement des frais de transport en commun dans l'objectif de favoriser l'inclusion et l'acquisition de l'autonomie des élèves chaque fois que cela est possible,
- remboursement des frais kilométriques permettant aux familles de transporter leur enfant suivant leur emploi du temps spécifique et donc de réduire les temps d'attente et de trajets,
- transport adapté groupé si aucun des 2 autres types d'aide ne peut être mobilisé par la famille.

Toutes les informations utiles à l'inscription des familles sont disponibles sur le site www.isere.fr (rubrique aides-subventions / personnes handicapées).

Depuis l'année dernière, **les familles peuvent faire leur demande via la plateforme en ligne Isère Connect**. Ce service a permis la première année de son ouverture à près de 36% des usagers de réaliser leur démarche de façon numérique. Un sondage adressé à tous les bénéficiaires TSEH après la rentrée de septembre 2022 a mis en évidence la simplicité du formulaire en ligne et le niveau de satisfaction élevé des usagers du TSEH. Pour la rentrée 2023, le service en ligne a donc été conforté. Le formulaire papier est pour autant maintenu. Pour les inscriptions 2023-2024, deux dates butoirs avaient été fixées aux usagers pour favoriser l'utilisation de la plateforme.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le transport adapté groupé est resté le type d'aide majoritairement sollicité par les familles, ce qui a représenté la mobilisation de plus de 160 transporteurs pour effectuer les trajets scolaires d'environ 1 550 élèves via plus de 650 circuits, pour un budget de plus de 12 M€. Plus de 400 bourses ont été versées pour un budget de l'ordre de 350 000 €.

Par ailleurs, une expérimentation a été menée sur le dernier semestre de l'année scolaire 2022-2023 auprès de 6 familles volontaires en proposant la mise à disposition d'accompagnateurs auprès des élèves qui prenaient le transport adapté jusqu'alors pour évaluer leur capacité à emprunter les transports en commun. Cette alternative favorise davantage l'autonomie et l'inclusion des élèves. Un marché a été passé avec une association intermédiaire, la MFI, pour couvrir cette expérimentation. **Toutes les familles ont salué les bénéfices de la démarche** et 5 élèves sur les 6 étaient en capacité d'emprunter les transports en commun seul pour effectuer leurs trajets scolaires, après seulement quelques semaines d'accompagnement. Au regard de ces résultats très positifs, un marché est reconduit sur l'année scolaire 2023-2024 et une communication est à l'étude afin de favoriser le recensement de nouvelles candidatures sur ce dispositif qui restera encore pour le moment expérimental.

